

Commune de
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (20) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Chantal WENDLINGER ; M. Claude COTTIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Christophe TIERFOIN ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Véronique ERAPA ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (6) :

Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK a donné pouvoir à M. Didier TRONEL
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Chantal WENDLINGER
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER
Mme Chantal GOUX-ROBIN a donné pouvoir à Mme Joëlle JEGAT
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

M. Joseph DEROFF ; M. Alexis POURKARTE

Date de convocation : 25 février 2025

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Chantal WENDLINGER

 A été approuvé à la majorité par :

- **18 voix POUR**
- **08 voix CONTRE** : M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD

Modification du tableau du Conseil Municipal

Mme le Maire Il y a une modification du tableau du conseil municipal suite à la démission de Mme BAGUET Stéphanie, la démission de Mme MARTIN Véronique et la démission de M. BLANCHET Patrice.

Décisions prises depuis le Conseil Municipal du 12 décembre 2025

*En application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
(délibération n° 2021/43 du 27 mai 2021).*

N°	Date de signature	Service	Objet	Montant	Date contrôle de légalité
54	02/12/2024	Bâtiment	Avenant N°1 Convention Précaire logement au 1 rue du Dr Camescasse du 1 ^{er} au 20 décembre 2024	500 € Hors Charge	03/12/2024
55	13/12/2024	Cinéma	Tarifs des places du cinéma à partir du 8 janvier 2025		13/12/2024
56	13/12/2024	Cinéma	Tarifs de la confiserie du cinéma à partir du 8 janvier 2025		13/12/2024
57	19/12/2024	Informatique	Assistance à maîtrise ouvrage pour application du droit du sol Sté URBADS pour 1 an au 01/01/25	11 280 € HT 13 536 € TTC	28/01/2025
58	20/12/2024	Enfance	Convention 2024/2025 « Savoir Rouler à Vélo » Sté AEDAVIA – Écoles élémentaires	300€ TTC	20/12/2024
01	10/01/2025	Bâtiment	Maintenance installations de chauffage Sté CHARPENTIER pour 3 ans	9 334.99 € HT / an 11 201.99 € TTC /an	30/01/2025
02	15/01/2025	Bâtiment	Maintenance scie à format Sté ASM-ADIS 95 pour 4 ans	495 € HT / an 594 € TTC / an	30/01/2025
03	15/01/2025	Bâtiment	Maintenance équipement détection gaz à l'Église Sté ADS pour 4 ans	340 € HT / an 408 € TTC / an	30/01/2025
04	16/01/2025	RH	Maintenance des fonds d'archives CIG - durée 15 jours de 8h	5640 €	30/01/2025
05	21/01/2025	Bâtiment	Mission de contrôle technique pour la construction de la maison médicale – Sté VISORI	7 155 € HT 8 586 € TTC	30/01/2025
06	21/01/2025	Bâtiment	Mission de coordination SPS pour la construction de la maison médicale – Sté COORD'IF	5 488,50 € HT 6 586,20 € TTC	30/01/2025

N°	Date de signature	Service	Objet	Montant	Contrôle de légalité
07	21/01/2025	Voirie	Dératisation des réseaux eaux usées et pluviales Sté ADN3D pour 1 an renouvelable 3 fois	1 800 € HT 1 980 € TTC	30/01/2025
08	10/02/2025	Bâtiment	Entretien des adoucisseurs d'eau Colombier et Cuisine centrale Sté ADGF78 pour 4 ans à partir du 06/02/25	325 € HT / an 390 € TTC / an	13/02/2025
09	10/02/2025	Bâtiment	Projet démolition maisonnette école Camescasse Bureau d'étude BET CORETUDE	3 000 € HT 3 600 € TTC	13/02/2025
10	12/02/2025	Urbanisme	Préemption 2 rue Basse	50 000 €	13/02/2025
11	18/02/2025	Bâtiment	Maintenance des alarmes incendie Sté ASGAR pour 4 ans	3 890 € HT / an 4 668 € TTC / an	19/02/2025

Débat/Échanges :

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Concernant les tarifs de places de cinéma et de confiserie qui ont été modifiés, ils augmentent ou diminuent ?

Mme le Maire donne la parole à Mme CHICHEPORTICHE

Mme CHICHEPORTICHE L'idée était de restructurer les tarifs puisqu'il y en avait énormément dans tous les sens, ce qui ne rendait pas forcément attractif les cartes d'abonnements. Le tarif normal à 7 € a augmenté de 0,50 €, soit 7 %. La proposition de cette restructuration n'a pas changé les cartes d'abonnements. Sur la confiserie, l'augmentation des tarifs des fournisseurs nous a amené une légère augmentation sur la boutique. Les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 2018. En 2022 une décision est passée suite à une demande de la trésorerie de lister les tarifs à zéro, mais sans augmentation.

Mme GUIGNARD Décision 1, Maintenance installations de chauffage, ça concerne quels bâtiments ? Tous, ou certains ?

Mme le Maire Toutes les installations de chauffage.

Mme GUIGNARD Décision 9, Projet démolition d'une maisonnette école Camescasse, je ne vois pas la maisonnette, pourquoi la démolir ?

Mme le Maire donne la parole à M. BAGUENIER

M. BAGUENIER C'est une petite construction que vous avez juste devant la cantine entre la mairie et l'école, qui est dangereuse, il faut donc la démolir.

Mme GUIGNARD Décision 10, pourquoi on préempte au 2 rue Basse ?

M. BAGUENIER Il s'agit de la grande teinturerie. C'est un bâtiment classé qui a été vendu. Ça faisait une vingtaine d'années qu'il y avait des difficultés, des procès qui ont été jusqu'en cassation. Il y a 5 propriétaires dont 4 d'entre eux se sont décidés à vendre. Les discussions sont en cours, la position de la mairie était de se faire connaître pour préempter le bien.

Mme GUIGNARD Pourquoi en avez-vous besoin ? Pourquoi avez-vous décidé de préempter ?

M. BAGUENIER Parce que c'est un bâtiment classé qui fait partie du patrimoine de la ville. Vu le prix 50 000 €, c'est le bien valorisé dans son ensemble sur les bases de la transaction que nous allons préempter. Cela nous a semblé être une opportunité. Nous verrons quel projet mettre en œuvre. Il y a de l'habitat qui est possible, et d'autres choses. Des études seront menées concernant l'état du bâtiment. La toiture notamment est très abîmée. Pour l'instant on ne peut rien lancer, mais on fera des études, notamment pour les aspects sécuritaires qui nous aideront à définir le projet. On ne voulait pas le laisser partir.

Mme GUIGNARD À l'heure actuelle, on a dépensé 50 000 €, mais on ne sait pas pourquoi.

M. BAGUENIER Vous n'avez pas entendu ce que je viens de dire. Il y a plusieurs pistes qui sont à l'étude et qui dépendront directement de ces études, déjà de l'état du bâtiment et de la structure.

Mme le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD Je suis assez surpris parce que là, ce sont les décisions du maire qu'on liste. Pourquoi êtes-vous dans l'incapacité de répondre ?

Mme le Maire Parce que chacun a sa délégation. Je sais ce que j'ai signé, mais j'ai des adjoints qui sont chargés par des délégations.

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Décision 11, Maintenance des alarmes incendie, c'est pour quel bâtiment ?

Mme le Maire Sur tous les bâtiments.

Mme le Maire donne la parole à M. BARAUT

M. BARAUT Décision 57, c'est quoi l'objet de l'application du droit du sol par la survie de la société URBADS ?

Mme le Maire La société URBADS est une société qui nous assiste pour les dossiers d'urbanisme, pour tout ce qui est déclaration...

Mme le Maire donne la parole à M. BAGUENIER

M. BAGUENIER Rambouillet territoires traite nos dossiers pour ce qui concerne les permis de construire. Pour toute une partie des dossiers de l'urbanisme c'était bien la mairie qui se chargeait de ces services. Lors du départ d'un agent qui s'occupait de l'urbanisme, nous avons fait le choix de nous appuyer sur le cabinet externe URBADS qui a pris en charge toute la partie qui était traitée en interne depuis la mi 2023. Il s'agissait simplement de renouveler cet engagement, nous estimons que le fonctionnement est très optimisé pour des gens à la mairie qui ne sont pas des experts du droit du sol, ce qui ne retire rien à leurs compétences, et nous passons plus de temps à accompagner les administrés.

Avancement des projets

M. BAGUENIER

PROGRAMME DE LA RUE STOURM : L'installation de la grue est en cours. Le chantier a été ouvert officiellement il y a à peu près un mois. C'est une très bonne nouvelle parce que nous avons de grandes difficultés sur ce projet en raison du retrait du département des Yvelines courant 2024 pour des difficultés financières. On a la confirmation, par le début de ces travaux, que le projet ira au bout. C'est très important pour nous puisque c'est ce qui nous a permis de sortir de la carence. C'est le plus gros de tous les projets de la ville, même si c'est privé, c'est ce qui nous a permis de reprendre la main sur l'urbanisme de la ville à part entière.

LE CHAMP DES POMMIERS : Un article dans les journaux confirme tout ce qu'on peut voir au quotidien, le programme avance. On a toujours l'ambition d'avoir la livraison pour la rentrée de

2025, c'est notre exigence parce qu'on a des obligations au niveau de la rentrée prochaine. On va avoir des discussions et j'espère que cette fois-ci le planning souhaité sera bien celui qui nous sera proposé.

AVENUE GRIVOT : Nous avons abattu les arbres qui étaient pour un grand nombre d'entre eux très malades, une nécessité par rapport au projet que l'on conduit. Nous allons travailler sur un projet pour verdir l'avenue Grivot une fois les constructions finies. On ne veut pas bétonner cette avenue. Tout est prêt pour accueillir le début du chantier qui nous a été annoncé entre avril et mai. Les choses se précisent.

MAISON MEDICALE : Le projet sera normalement aussi initié entre mai et juin. Des dates seront précisées lors de nos prochains rendez-vous. Je vous les donnerai au fur et à mesure. Toutes les difficultés qu'on a pu passer jusqu'à présent laissent présager que le permis sera délivré dans les temps. Les commissions diverses et variées pour l'instant ont plutôt donné satisfaction au projet. Il reste encore les ABF. On a travaillé avec eux. On a de grands espoirs d'avoir un accord, pour vous donner avec certitude une très bonne nouvelle du démarrage des travaux.

VESTIAIRES DE FOOT : Vous aurez pu voir une grande évolution au niveau du bâti. Nous avons un peu de retard par rapport à ce qui était initialement prévu. On a préféré boucler l'ensemble du projet intégrant des panneaux photovoltaïques. Pour des raisons de surcoût on avait décidé de ne pas valider les propositions qui nous avaient été faites à l'époque. On a bien fait de solliciter les spécialistes puisque nous avons obtenu des prix extrêmement compétitifs. Ça nous a décalé le projet, on aura une livraison prévue pour fin avril dans sa globalité, y compris la partie photovoltaïque.

Mme le Maire donne la parole à M. THIBAUD

M. THIBAUD Cela concerne le chantier avec l'installation de la grue en face, Point P. C'est un chantier clos et indépendant, néanmoins, serait-il possible d'aller le visualiser. J'aimerais bien voir les remontées d'eau et comment se passe le chantier. Est-ce possible ?

M. BAGUENIER Ce projet est très encadré au niveau de l'eau, de la terre, de l'infiltration, surtout de son emplacement. On est au-dessus d'une zone de captage pour l'eau potable qui a une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qui existe depuis de nombreuses années. C'est un document du préfet, extrêmement surveillé de la part de la DDT notamment. C'est une des raisons qui fait qu'on a pris beaucoup de retard, on a dû faire un permis modificatif. C'est extrêmement encadré par les services de la DDT, du SEASY très investis sur le contrôle. On peut tout à fait demander une visite pour qu'ils nous expliquent ce qu'ils sont en train de mettre en œuvre. Mais soyez rassurés, en termes de contrôles, de suivis, ce sera le chantier le plus suivi sur la ville. Je vais leur demander si on peut organiser quelque chose et on vous tiendra au courant.

M. THIBAUD Pour le champ des pommiers, il y a un petit bosquet. Est-ce que tous les arbres vont être coupés pour permettre la mise en place des parkings ?

M. BAGUENIER On ne veut absolument pas détruire quoi que ce soit. Je n'ai pas exactement le détail du projet, les parkings à ce niveau sont prévus en épi le long de la route, pas dans le bosquet. Je n'ai pas le plan du géomètre, mais on pourra vous le fournir. On a quelques petits aménagements à prévoir, mais absolument rien d'invasif ou destructif. Le bosquet va survivre, on a même prévu de le sécuriser. C'est une discussion qu'on a depuis le départ, puisqu'on a étudié des chaînes, des rochers... Une fois la livraison faite, au-delà des places de parking que l'on va créer, il ne faut pas que cet espace soit accessible aux voitures. C'est aussi pour ça qu'on a décidé de maximiser le nombre de places de stationnement. L'accès va être sécurisé d'une façon qui reste à parfaire.

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD La zone est classée, donc on ne peut pas couper un arbre au moins on est rassuré, on n'a pas de problématique. Qui a délivré le permis de construire ? C'est surprenant que vous ne soyez pas au courant du projet, il a bien été délivré.

BAGUENIER Le permis de construire date d'il y a très longtemps, précédente.

Mme GUIGNARD On a un permis de construire, donc vous êtes quand même au courant de ce qui se passe.

M. BAGUENIER Le programme a été délivré du temps d'un précédent mandat, il y a eu des modifications du temps de M. GUIGNARD qui ont concerné le changement de couleur des toitures qui nous avait été proposé en 2016. Le permis de construire n'est impacté par aucun des sujets qu'on aborde. On a créé beaucoup de places de stationnement nécessaire car on ne peut pas accueillir 150 personnes dans un environnement comme celui qu'on connaît sans avoir prévu a minima de pouvoir stationner des véhicules.

Mme GUIGNARD Le précédent mandat avait prévu le stationnement, si vous reprenez le projet, il y a le terrain à dépolluer à côté du cimetière.

M. BAGUENIER Ce n'est pas du tout accessible. Ils se garent devant chez eux, pas de 200 mètres de l'autre côté de la départementale. Cela n'a pas été prévu dans les quantités qu'il fallait et pas dans la proximité immédiate du programme.

Mme GUIGNARD Ce n'est pas ce que vous voulez mais ne dites pas que ça n'a pas été prévu.

M. BAGUENIER On ne parle pas du tout de ce que l'on veut ou pas. Je vous parle des gens qui seront chez eux et qui voudront se garer à proximité immédiate de chez eux, comme vous. Ce sont des choses qui n'avaient pas été prévues.

Mme GUIGNARD J'ai été très surprise dans la tribune disant qu'il n'y a jamais eu autant de projets que ces 20 dernières années. Vous venez de faire le constat que tous les projets qui avancent ne sont pas les vôtres. Avenue Grivot qui date de 2006. Maison médicale d'un précédent mandat ; champ des pommiers ça c'est sûr, puisque vous parlez de la carence. Si on a été carencé, c'est parce qu'on n'a pas le champ des pommiers, à cause de votre équipe en grande partie. Arrêtez d'écrire qu'il n'y a jamais eu autant de projets que ces 20 dernières années alors qu'aucun projet ne vient de vous. Le parvis de la mairie qui n'est pas votre projet également. Vous reprenez tout ce qui était prévu de faire finalement.

Mme le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD C'est inscrit dans le PLU que ce bois est protégé, qu'il y a des arbres remarquables, c'est spécifié. C'est parti en préfecture le 22 mai 2019. Je reprends ce qui a été dit pendant l'enquête publique de la synthèse du rapporteur d'État, en date du 29 mars 2019, page 41, il est précisé que l'espace réservé de 1000 m² inscrit au PLU situé en face du projet de la rue Camescasse doit permettre la construction de places de parking en face du projet. Le précédent mandat avait prévu de faire un parking, donc obligé de creuser profondément, premier palier pour acquérir ce terrain. Vous faites un autre choix. Je tiens à dire que le préfet sera informé avec tous ces documents. Je ne suis pas le seul inquiet, ne touchez pas un seul arbre. Je ne vois pas où vous allez mettre des places de parking en épi.

La note de synthèse de juin 2023 précisait que vous alliez mettre des places de parkings rue de la chapelle Saint-Fiacre. Ça va toujours perdurer ? Comme vous n'avez pas privatisé l'allée du Moulin, peut-être que vous vous êtes dit on ne va pas mettre de place de parking. Vous devez densifier de 60 arbres qui doivent être plantés dans le sous-bois et la résidence. À ce propos, à qui en est la charge, le bailleur ou la commune ?

M. BAGUENIER Pour vous répondre sur le principe, quelque chose qui est indiqué au permis de construire est dû. Donc c'est prévu. Comme vous l'avez souligné, il y a des arbres à planter dans le programme du champ des pommiers. On ne parle pas du tout du même endroit. Le fait est qu'aujourd'hui, si on parle de sous-bois, ce sont des êtres vivants pour lesquels il y a aussi des notions d'arbres malades qu'il faut pouvoir abattre. On n'a jamais prévu de couper un arbre pour faire une place de parking. On va redessiner le contour et le bord de la route. On va faire des aménagements en épi qui seront le moins invasif possible. Je suis en train de vous parler du projet d'aménagement de voiries qui n'a pas grand-chose à voir avec le permis. La seule mission qui est

la mienne est de faire attention à ce que le PLU soit strictement appliqué. Ce sont des choses que l'on fait au quotidien.

M. GUIGNARD Je peux avoir une copie du permis de construire, celui que vous avez installé rue du Palais.

M. BAGUENIER Il n'y a pas de problème.

M. GUIGNARD Que concerne le panneau que vous avez installé ?

M. BAGUENIER Je ne sais pas de quoi vous parlez. Nous, on s'occupe de signer le permis. Ce n'est pas nous qui construisons.

M. GUIGNARD Vous avez signé un permis ?

M. BAGUENIER Mais non ! Vous me parlez d'un permis qui date de 2019. Je n'étais pas là. C'est une modification demandée par I3F pour la partie notamment des poubelles, et par rapport à la sente, choses déjà évoquées à plusieurs reprises.

M. GUIGNARD Il est précisé dans le PLU que les poubelles devaient être à l'intérieur de la résidence. Alors pourquoi elles sont à l'extérieur ?

M. BAGUENIER C'est une demande expresse du SICTOM. Le permis de construire qui datait d'un ancien mandat intégrait des poubelles à l'extérieur, avec des décrochés au niveau du mur d'enceinte. Le SICTOM s'est opposé à cette vision des choses alors même qu'il avait été consulté en 2019. Ils nous ont demandé ou plutôt imposé de changer. À la demande du SICTOM nous avons installé des bennes. Nous avons mis en place quelque chose de qualité.

M. GUIGNARD La sente est à la charge de qui ?

M. BAGUENIER J'ai déjà répondu à plusieurs reprises. Je vous invite à consulter les enregistrements que vous avez.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024 du Conseil Municipal

Demandes de modifications :

Mme le Maire donne la parole à Mme WENDLINGER

Mme WENDLINGER À ce sujet, je voudrais rappeler que les remarques, les commentaires, les échanges et les débats ont déjà eu lieu pour chaque délibération lors du précédent conseil municipal. Il s'agit maintenant seulement des demandes de modifications du Procès-Verbal qui seront notifiées sur décision de Madame le Maire. Tous les procès-verbaux sont acceptés de cette façon-là. Tous les débats ont eu lieu, on ne va pas revenir sur une délibération déjà été débattue.

Mme le Maire Mme WENDLINGER veut dire qu'on ne refait pas les débats sur ce qui a déjà eu lieu. Avez-vous des commentaires ?

Mme le Maire donne la parole à Mme VINSOT

Mme VINSOT Page 11, Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN affirme avoir fait passer la liste des plantes concernant le parvis de la mairie, nous n'avons rien reçu à ce jour.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN On m'a dit que ça avait été fait, je vérifie, je vous renvoie la liste.

Mme VINSOT A tous les élus du conseil Municipal, ainsi que les factures.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Pas de soucis. On va recevoir des végétaux, il y aura quelques modifications, ça n'a pas été facile il y avait certaines plantes à remplacer, donc je vous envoie la liste définitive de ce qui sera planté. Mais c'était prévu.

Mme VINSOT Page 9, ça concerne les places de stationnement PMR. Vous marquez, il doit manquer 1 ou 2 places PMR à l'entrée, ça va être fait. Est-ce que ce sera 1 ou 2 places ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Vous parlez du parc de l'Aleu, côté sport, ce sera 1 place.

Mme VINSOT Et comment vous avez défini le nombre de places ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN J'ai défini avec les personnes qui œuvrent, l'entreprise Céveiller.

Mme VINSOT C'est eux qui ont dit une seule place suffira ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Oui, à priori à cet endroit-là. À réfléchir, on peut peut-être mettre d'autres places plus près de l'entrée du gymnase. Mais à cet endroit, une seule suffit. Il y en a une autre côté rue Beethoven également.

Mme VINSOT Pourquoi ce ne serait pas la Commission handicap qui s'en serait occupée ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Ça aurait pu. Je fais des commissions à chaque fois. La dernière, il n'y avait personne de l'opposition. Si les personnes ne viennent pas, je ne peux pas faire mieux.

Mme VINSOT Apparemment, Mme ERAPA n'a pas été conviée à la Commission.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Si vous parlez de la commission handicap, je ne l'ai pas faite. J'ai fait une commission environnement pour le parc de l'Aleu et pour la place de la mairie.

Mme VINSOT Donc les personnes directement concernées par la problématique du stationnement. Il y en a un seul stationnement et quand il y a des manifestations comme le forum des associations ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Pour l'instant, il y en a zéro. Donc une c'est déjà bien.

Mme VINSOT Il y a peut-être effectivement un nombre de places PMR mais une ça me paraît insuffisant.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN On va réfléchir. Merci de votre suggestion.

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD C'est une entreprise privée qui donne son avis et qui dit ce qu'il faut faire pour la commune. Normalement ce sont les élus qui décident.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN On a travaillé ensemble, c'est une entreprise qui fait tous les sentiers PMR. On va bientôt terminer la dernière phase. Le projet aura été mené jusqu'au bout et c'est avec cette entreprise qui doit faire le marquage que nous avons travaillé. C'est l'équipe qui a pris la décision.

Mme GUIGNARD Page 9 Mme LACHAUX a bien dit : « on avait du mal à ce que ça rentre dans nos cervelles ». Il manque la demande de M. BARAUT, que ce soit marqué au PV les excuses de Mme LACHAUX.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Je pense que vous pouvez faire attention aux vôtres de paroles. Quand je dis dans vos cervelles, c'est général, je me suis mal exprimée. Si vous voulez, je fais des excuses à toute la population qui aurait pu mal le prendre. Voilà tout, on n'en parle plus, cela n'a aucun intérêt.

Mme GUIGNARD Page 12 Vous m'accusez de manipuler les arnolphiens. J'aimerais qu'il n'y ait plus d'insultes ni de diffamations envers les élus de l'opposition.

Mme le Maire En début de conseil, vous avez traité M. BAGUENIER de menteur, c'est enregistré. Quand vous parlez de ne plus insulter, je vous demanderai de le faire aussi.

Mme GUIGNARD Page 15 La réponse de M. BAGUENIER en fin de page est à la suite de ma question. Il manque juste un saut de ligne tout en bas de la page.

Mme le Maire D'accord pour modifier.

Mme le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD Une précision sur les places PMR. J'ai posé la question à Google qui dit que l'arrêté du 1^{er} août 2006 précise qu'il faut avoir au minimum 2 % du nombre total de places prévues pour le public. Combien y a-t-il de places à l'USSA ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN On va reconsidérer le nombre de places.

M. GUIGNARD Ce serait bien d'anticiper les projets afin que l'opposition ne soit pas là, à vous faire ces remarques.

Mme le Maire donne la parole à M. TRONEL

M. TRONEL Page 22 Mme GUIGNARD nous informe qu'au bout de 25 ans la commune aura déboursé 2 817 157,25. Ce n'est pas 1,5 million, on dépenserait 3 millions. Depuis que nous sommes en place, je n'ai jamais demandé à dépenser 3 millions d'emprunt.

Mme GUIGNARD Reprenez la note de synthèse. J'ai fait une addition.

Mme le Maire C'est complètement faux parce que déjà l'emprunt n'est pas sur 25 ans mais sur 15 ans, première chose. Deuxièmement, ça ne correspond pas aux chiffres que vous avez donnés.

M. TRONEL Je vous rappelle la délibération 2024/65 voté au conseil municipal de la séance du 9 décembre concernant le recours à l'emprunt, nous avons retenu le Crédit Agricole pour un taux fixe de 3,41 % sur une durée de 15 ans pour un montant total de 1 500 000 € + les intérêts de 336 311 €. Le total fait 1 836 311 + 1 500 € de frais de dossier, pour un total de 1 837 811 €.

Mme le Maire On est très loin du chiffre que vous aviez annoncé.

Mme le Maire donne la parole à Mme ERAPA

Mme ERAPA Mme WENDLINGER avait dit que l'on ne faisait pas un débat sur le PV. Vous devez transcrire dans le PV ce qui est dit.

Mme le Maire On est d'accord Madame.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à passer au vote.

- **17 voix POUR :**
- **02 voix CONTRE :** *Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Sylvain GUIGNARD*
- **01 ABSTENTION :** *Mme Laure JOUFFROY*
- **06 Ne participent pas au vote :** *M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ;*

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2025/01 - AFFAIRES GENERALES - Intention de défendre en Justice AFFAIRE : Requête au Tribunal Administratif de Versailles - Dossier n° 2309528 - Demande d'annulation d'un Permis de Construire

En date du 22 janvier 2025, le Tribunal Administratif de Versailles informe la Commune d'une requête pour l'annulation d'un permis de construire délivré par la Commune.

La Commune doit faire valoir son droit à se défendre.

Le Conseil Municipal est invité bien vouloir en délibérer.

Débat/Échanges :

Mme le Maire donne la parole à M. AUBERTIN

M. AUBERTIN Est-ce qu'on pourrait avoir plus de détails ? Est-ce que c'est un permis de construire déposé par la commune ou par un Arnolphien ?

M. BAGUENIER C'est un pétitionnaire privé qui a fait une demande de permis accordée, contestée par un de ses voisins. Nous sommes mis en cause par rapport à des éléments techniques. Il y a eu des échanges avec l'ABF. J'ai été personnellement entendu à la gendarmerie l'an dernier puisque nous avons été mis en cause Mme le Maire et moi, sur la délivrance de ce permis. Aujourd'hui, on demande le droit d'ester. Une procédure de conciliation est possible mais ne sachant pas si c'est le cas, nous demandons à nous défendre puisque Mme le Maire n'a pas dans ses délégations la possibilité de le faire sans le présenter au conseil municipal.

M. AUBERTIN Pour résumer, c'est bien un particulier et quelque chose que vous avez délivré il y a déjà quelques temps.

M. BAGUENIER Il y a un an et demi. J'ai été entendu à la gendarmerie, c'est assez rare et généralement les choses s'arrêtent avant, il y a encore une possibilité que ce soit le cas. Cette saisine du tribunal administratif nous impose de demander cette autorisation.

M. GUIGNARD La commune a combien de procès à l'heure actuelle ?

Mme le Maire M. LE DGS vous avez le nombre de procès que nous avons en cours ?

M. le DGS 3

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Depuis 2021, il y a eu plus de 3 procès intentés. Il n'y en a que 3 en cours, pour les autres, on aimerait avoir les résultats.

Mme le Maire On vous les donnera.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à passer au vote.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n° 2021/43 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de se défendre contre toutes les actions intentées contre elle ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **18 voix POUR**
- **08 voix CONTRE :** *M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD*

M. BARAUT pour expliquer, si c'est le cas auquel je pense et sur lequel je vous avais déjà interpellé, il y avait des moyens d'éviter la justice, ne serait-ce qu'en répondant et en recevant la personne considérée.

AUTORISE le Maire à permettre à la Commune de se défendre en justice dans une affaire intentée contre elle pour une demande d'annulation d'un permis de construire ; requête présentée au

Tribunal Administratif de Versailles et enregistrée le 22 janvier 2025
n° 2309528.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

DCM 2025/02 - FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2025 - Budget Communal

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape préalable règlementaire à l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans le cadre de la généralisation de l'adoption du référentiel M57, les articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient que ce débat pour les orientations financières du futur budget ait lieu dans un délai de 10 semaines précédant le vote du budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 5211-36 du CGCT. Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Ci-joint à la présente, le rapport présentant les orientations proposées dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2025. Ce rapport a fait l'objet d'un exposé lors de la Commission des Finances du 18 février 2025.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget de la Commune.

Débat/Echanges :

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Page 14, concernant le centre de loisirs, pourquoi le mettre dans l'école Guhermont ? À quoi nous sert le bâtiment de centre de loisirs ?

Mme le Maire Il y a trop d'enfants, donc on les accueille sur 2 sites.

Mme GUIGNARD Page 17, aux vœux du maire, vous vous êtes attribuée la maison médicale. C'est bien une opération non communale.

Mme le Maire On a toujours dit que l'opération était une opération du département.

Mme GUIGNARD Vous avez compris la maison médicale dans vos projets. Page 18, ça montre vos priorités pour la ville, on a plus investi dans les espaces verts que dans nos écoles. Est-ce que c'est parce que nos écoles en ont moins besoin que nos espaces verts, ou juste une question de priorité pour vous ?

Mme le Maire C'est pas du tout ça. Il y avait peut-être moins de besoins dans les écoles et beaucoup de travail à faire pour revégétaliser.

Mme GUIGNARD Page 21, vous parlez d'une baisse de 50 % depuis 2018, vous en êtes fiers. Mais reprenons votre bilan, entre la fin 2018 et 2021, un précédent mandat a remboursé 946 000 €, alors que vous, sur la même période, en trois ans, vous n'avez remboursé que 612 000 €. Effectivement, il y a une baisse de 50 %, mais ce n'est pas grâce à vous.

Mme le Maire On rembourse les emprunts qui continuent à courir, c'est normal. Mais le total des emprunts à la fin 2024 est 1 585 000 alors qu'ils étaient en 2018 de 3 143 000.

Mme GUIGNARD Je vous dis que dans votre ROB vous dites que c'est grâce à vous si on a une baisse de l'endettement. Les équipes précédentes ont quand même fait un gros travail.

Mme le Maire Est-ce que vous avez lu quelque part que c'était grâce à nous ? Non, c'est notre gestion qui fait que l'on n'a pas à nouveau réemprunter pour le moment et fait que l'on a baissé la dette. Les emprunts s'éteignent, ça veut dire qu'on peut les rembourser et que la commune n'est pas en faillite.

Mme GUIGNARD Page 23, comparaison d'endettement par habitant inférieur aux autres villes. C'est bien mais est ce que ce n'est pas plutôt le fait qu'on investisse moins ? Et par rapport aux villes aux alentours, on a augmenté la taxe foncière. Donc effectivement, on a plus de rentrées d'argent, donc moins besoin d'emprunt. Ce sont les Arnolphiens qui trinquent. Est-ce que ce taux d'endettement est une gestion saine ?

Mme le Maire Ça n'a aucun rapport, il faut que l'on fasse le remboursement de la dette.

Mme GUIGNARD Donc le taux d'endettement, c'est parce qu'on est aussi moins endetté. Vous n'avez pas fait d'autres emprunts.

Mme le Maire Exactement

Mme GUIGNARD Ma question est : Est-ce que l'on a fait moins d'emprunt parce que vous gérez bien la commune ou est ce qu'on a fait un emprunt parce qu'on a des investissements ou parce que aussi on a une augmentation des recettes dues à l'augmentation de la taxe foncière. C'est parce que vous avez encore taxé les Arnolphiens, deux années de suite.

Mme le Maire On a fait exactement comme avait fait la majorité précédente.

Mme GUIGNARD Page 29, concernant les études du pôle scolaire, le projet est-il suspendu ?

Mme le Maire donne la parole à M. BAGUENIER

M. BAGUENIER Aujourd'hui, et je l'ai déjà dit, pour ce genre d'investissement, en 2025, nous ne pouvons envisager la reprise du projet du pôle scolaire dans l'état actuel des finances du Département. Il n'est absolument pas remis en question. On est obligé d'attendre et c'est Monsieur BEDIER en personne qui nous a demandé de lui laisser du temps, en attendant un retour à meilleure fortune. On espère toujours pour ce projet de grande ampleur, de qualité que l'on veut fournir aux administrés et à leurs enfants, ainsi qu'aux équipes pédagogiques. Cela coûte beaucoup d'argent et on a besoin que le Département puisse nous financer une partie non négligeable.

Mme GUIGNARD Il y a une pause en 2025, en attendant les finances du département. Page 33 vous dites que vous impliquez les citoyens dans des prestations éducatives et pédagogiques. Comment allez-vous former les jeunes à devenir des citoyens responsables ?

Mme le Maire On invite les enfants aux manifestations, le conseil municipal des jeunes à toutes les cérémonies patriotiques, les enfants y sont invités.

Mme GUIGNARD Ceux qui ne font pas partie du CMJ, ne sont pas des citoyens responsables ?

Mme le Maire Nous avons demandé aux écoles de participer aussi. Il y a certains enfants qui ne font pas partie du CMJ qui viennent. Nous invitons les enfants.

Mme GUIGNARD Page 34, la maison médicale, on avait un budget de 3,5 millions. Vous nous confirmez qu'il a baissé à 1,5 million. Est-ce que l'on va avoir une maison médicale "au rabais" ? Avec 2 millions en moins, on ne peut pas avoir la même prestation, ou est-ce que ces 2 millions c'est nous qui allons combler le trou ?

Mme le Maire Nous n'allons absolument rien combler. La maison médicale à 1,5 million va être confortable, tout à fait aux normes d'une maison médicale. Il n'y aura plus de logement et le département n'a plus souhaité y mettre ses services. Donc nous n'avons pas une maison médicale au rabais. Nous avons une maison médicale qui sera décente et qui correspondra aux besoins des médecins et des paramédicaux. Elle sera évolutive, nous nous gardons la possibilité de faire un étage.

Mme le Maire donne la parole à M. BAGUENIER

M. BAGUENIER On a 1,5 million sur lequel le département ne revient pas, et on est en discussion en ce moment avec l'ARS qu'il est question de pouvoir solliciter pour un montant de 500 000 € qui viendrait en complément. On a un dossier en cours de montage, qui ne concerne pas directement la commune, mais plutôt les professions médicales. On essaye de mettre les choses en valeur pour solliciter cette subvention supplémentaire. L'avis de l'ABF est primordial pour pouvoir délivrer le permis et commencer les travaux. Elle nous a demandé, puisque l'on a toujours voulu une maison évolutive, de projeter le rendu de ce que serait cette maison d'un étage supplémentaire, pour vérifier son intégration dans le paysage urbain. Ces projets ne sont pas comparables, le premier projet était porté par une ancienne municipalité. Je rappelle que trois maisons médicales aujourd'hui sont financées par le département alors qu'au départ, il y en avait 19. Les conséquences de cette crise économique sont catastrophiques pour nombre d'autres communes que nous, nous sommes extrêmement privilégiés. C'est pour ça que Mme le Maire a remercié de nouveau Pierre BEDIER et le Département lors de ses vœux. Ce n'est pas pour nous une maison médicale au rabais. Personne n'y croyait, donc on est ravi de pouvoir bientôt poser la première pierre.

Mme GUIGNARD Page 37, vous parlez de deux terrains de padel couverts, où les installez-vous ? Qui en aura la charge, l'USSA ou la commune. Si c'est au parc de l'Aleu, est-ce que la GEMAPI a été contactée ?

Mme le Maire donne la parole à M. DESCLOUDS

M. DESCLOUDS L'USSA ne construit pas sur le domaine de la commune. C'est une construction de la commune aujourd'hui. Ce n'est pas complètement défini, mais il est possible de le faire sur un emplacement de tennis qui ne sert plus, entre le terrain de foot et les courts de tennis. Il y a une surface qui peut être reprise pour 2 padels. On va demander des aides pour le construire. Ils seront couverts pour augmenter de l'exploitation. On a eu un refus de subvention parce qu'ils étaient couverts, donc on va s'y prendre différemment cette année.

Mme GUIGNARD Je ne suis pas pro sport, mais le padel c'est sur l'eau ?

M. DESCLOUDS Cela se joue avec des raquettes de carbone, sur un terrain plus petit qu'un terrain de tennis, assez court sur le côté avec des vitres sur le côté et du grillage. C'est assez exploité dans le sud de l'Europe. C'est récent en France, en tout cas, ça marche très bien.

Mme GUIGNARD Page 38, il va bien y avoir une section USSA spéciale padel ?

M. DESCLOUDS Je ne peux pas vous répondre. Déjà on va essayer de le construire. Oui, on va s'entourer des gens, je ne sais pas quelle section va s'en occuper, si c'est une section particulière. La fédération de tennis englobe le padel aujourd'hui. Je vais peut-être me tromper, je ne crois pas qu'il existe une licence padel, on est en train de regarder comment cela se passe. Ce qui nous intéresse, c'est juste le mettre à disposition. L'exploitation, ce n'est pas la même.

Mme GUIGNARD La question c'est de le mettre à disposition, mais s'il n'y a personne qui l'exploite.

M. DESCLOUDS C'est évident que ce n'est pas le métier de la mairie de l'exploiter. Donc il y aura quelqu'un.

Mme GUIGNARD Pourquoi le padel ?

M. DESCLOUDS Parce que cela fonctionne très bien. Il y a une grosse demande à Saint Arnoult et dans le sud des Yvelines. Comme vous avez pu le remarquer, il y en a nulle part.

Mme GUIGNARD Page 38, concernant les 278 000 des travaux sur le champ des pommiers, qu'est-ce qu'on découvre, le parking, le revêtement de la rue...

M. BAGUENIER C'est essentiellement du stationnement et la réfection des voiries avec une prise en charge à 50 % par le promoteur I3F. C'est une négociation qu'on a conduit avec eux, qui n'était pas prévue au niveau du permis avant notre arrivée. On a réussi à négocier la prise en charge de tout ce qui entourera le programme. La moitié des chaussées seront financées par I3F. L'autre partie sera financée par la commune, les places de stationnement étant du côté communal.

Mme GUIGNARD Page 39 le laboratoire d'analyses était compris dans la maison médicale. Puisque la baisse du financement est de sacrifier certaines choses et vu que ça va bénéficier à d'autre personne que des Arnolphiens, ne peut-on pas avoir une aide du département ? Pourquoi ce serait à Saint Arnoult de prendre totalement la charge du laboratoire d'analyses ? S'il n'est plus compris dans la maison médicale, pourquoi le déplacer ? Il est très bien où il est.

M. BAGUENIER C'est une demande qui émane du laboratoire lui-même. Il a une problématique de norme qui n'est pas respectée, en termes de surface et d'autres choses réglementées dans ces métiers. Il était prévu qu'il soit associé à l'ancienne maison médicale. Le fait que l'enveloppe soit réduite fait partie de cet écart de 1,5 million. Finalement, quand on retranche les services du département, le labo..., c'est la différence en surface utile pour les professionnels de santé. Nous avons souhaité dissocier les deux projets pour pouvoir lancer le plus vite possible la maison médicale et deux possibilités sont envisagées. Il a toujours été prévu que le labo soit financé par le labo. On leur livre la coque vide et le reste est à leur charge. Une location était envisagée à l'époque par le département. On ne sait pas si on va leur vendre le terrain pour construire eux-mêmes, avec une charte graphique au niveau de l'urbanisme, déjà évoqué avec eux, pour une continuité du projet. C'est pour ça qu'on a intégré ce labo dans nos échanges avec les ABF, pour les mêmes raisons que la surélévation. Ça dépend du labo et de ses finances. Peut-être que nous allons privilégier la construction et retourner dans le modèle initialement prévu par le département. À ce stade, tout est encore ouvert et possible.

Mme GUIGNARD Page 40, j'étais la première à prôner la vidéoprotection à ses débuts, mais là, on va remettre 78 000 €. Pourquoi et quel est le besoin ? Parce que l'on va être autant équipé qu'une ville a problèmes.

M. BAGUENIER On n'a peut-être pas suffisamment précisé que l'année dernière ce montant était déjà prévu mais nous ne l'avons pas mis en œuvre. On a repositionné le montant de l'an dernier parce que l'extension est nécessaire. Beaucoup d'endroits ne sont pas protégés ou surveillés, notamment le centre-ville. On a eu à plusieurs reprises des demandes auxquelles on ne peut pas répondre. Tous les équipements sportifs qui valent une fortune sont souvent occupés la nuit, squattés. On a besoin de sécuriser certains endroits comme rue de l'Isle, où on a mis en place une solution de qualité pour les habitants du centre-ville qui n'avaient pas la possibilité de déposer leurs ordures devant chez eux. On va aussi surveiller ce point puisqu'il y a des abus des gens qui déversent tout ce qu'ils ne déposent pas à la déchetterie. Ça fait partie des 78 000 €. Le problème est aussi de pouvoir couvrir toutes les entrées et sorties de ville. Les Meurgers faisant partie d'une entrée de ville n'est pas couverte par les caméras, notamment celles pour les plaques d'immatriculation. C'est exactement le même projet que l'an dernier. On va aussi en mettre à proximité des écoles. C'est un investissement pluriannuel plutôt qu'une grosse dépense en début de mandat.

Mme GUIGNARD Où est le besoin ? Effectivement, il y a des quartiers qui ne sont pas couverts. Mais est-ce que la criminalité ou l'incivilité a augmenté pour que dans ces quartiers là on ait besoin de mettre une vidéoprotection ?

M. BAGUENIER Mme le Maire vous répondra sur ces points là, ce sont ses compétences. J'essaie de dire que nous avons des quartiers bien couverts, d'autres ne le sont pas. L'ancienne municipalité connaît aussi bien que nous les montants très importants qui ont été investis dans les équipements sportifs, notamment au niveau du terrain de foot. Il n'est pas question qu'on laisse ces équipements sans surveillance. On a fait ce choix au départ parce que c'était moins urgent mais aujourd'hui, c'est nécessaire.

Mme GUIGNARD Si vous nous dites qu'on en met une caméra au centre sportif, c'est normal. En plus, on n'aura plus de gardien.

M. BAGUENIER Ce n'est pas que cela, le problème est que l'on veut pouvoir exploiter les images.

Mme GUIGNARD Il y a une différence entre protéger les équipements communaux et mettre une vidéoprotection. Je parle même de surveillance dans un quartier résidentiel. Si vous me dites que

la criminalité et l'incivilité n'ont pas augmentées. Pourquoi finalement couvrir un quartier résidentiel ?

M. BAGUENIER Beaucoup de demandes de la gendarmerie nationale n'ont pu être traitées parce que les endroits, où on devait leur fournir des images, n'ont pas de caméra. Les demandes qu'on a sont suffisamment nombreuses pour le justifier.

Mme le Maire Dernièrement, des poubelles ont été mises sur des passages piétons, en pleine nuit, non pas par des agents mais par des jeunes qui se sont amusés. Ça fait preuve d'incivilité sur Saint-Arnoult. Il n'y a pas de grosse criminalité, c'est certain, mais il y a beaucoup de réquisitions de la gendarmerie pas seulement de Saint-Arnoult, mais aussi des forces de police de Paris qui se déplacent pour voir les vidéos. Des voitures sortent de l'autoroute et prennent Saint-Arnoult pour ne pas être repérées. Les policiers municipaux sont très souvent occupés à faire des extractions avec réquisitions.

Mme GUIGNARD Les entrées de ville, il n'y a pas de problème. Mais il faudrait peut-être une réunion publique parce que ce n'est pas 20 000 €, mais presque 80 000 € supplémentaires. Peut-être que pour un local poubelle et pour des poubelles en plein milieu de la rue, c'est une incivilité mais cela fait cher.

Mme le Maire Il y a 2 locaux de poubelles à cause des dépôts sauvages, mais il y a aussi devant les écoles, le centre-ville où nous avons des commerçants. Il y a une année, le commerçant du centre-ville la Rémarde s'était fait braquer, le fromager aussi. Je pense que protéger les Arnolphiens dans le centre-ville est important. Il y a quelques mois, une dame s'est fait arracher son collier en or dans le centre-ville par quelqu'un descendu d'une voiture qui passait. Ce sont des faits. Il faut absolument qu'on étende la vidéoprotection. Les Arnolphiens qui étaient contre au début viennent maintenant nous la réclamer.

Mme GUIGNARD Combien de caméras avec les 78 000 €, on couvrira combien de points ?

M. BAGUENIER Je pourrais vous donner l'information la prochaine fois. L'idée est qu'on veut multiplier les différents plans sur une caméra. Dans les 78 000 €, il n'y a pas que des nouvelles caméras, il y a aussi une augmentation des plans pour une meilleure visibilité sur certains points déjà équipés.

Mme GUIGNARD On en a combien à l'heure actuelle ?

M. BAGUENIER Je vous le dirais la prochaine fois. Dans les entrées de ville, vous avez des LAPI pour les immatriculations, mais vous avez aussi d'autres caméras. Vous avez le parking qui est surveillé, il avait été vandalisé il y a quelques mois, vous avez la place du Jeu de Paume, déjà plusieurs endroits sont en vidéo surveillance.

Mme le Maire donne la parole à M. BARAUT

M. BARAUT J'ai une profonde inquiétude face à ce que vous appelez vos orientations budgétaires 2025 avec le fait que vous reportiez d'année en année la même chose, il n'y a pas grand-chose qui avance à Saint Arnoult depuis plusieurs années. Sur l'aspect fonctionnement, comment est-ce qu'on peut qualifier ce budget ? On parle d'une hypothèse et on compare avec une autre hypothèse. Si on revient à la réalité, il faut voir qu'en 2024, vous allez nous annoncer une augmentation de plus de 3 %, 300 000 € de dépenses de fonctionnement entre le réalisé 2023 et le réalisé 2024, que vous allez encore augmenter de 4 %. Dans le contexte actuel marqué par des restrictions budgétaires drastiques, où l'État demande aux ministères, aux collectivités territoriales, à tout le monde de se serrer la ceinture, vous continuez à dépenser plus en fonctionnement. Au moment où l'État diminue ses dotations et appelle à la prudence, vous continuez à augmenter les dépenses. Est-ce sérieux ? Est-ce raisonnable ? Sans oublier que les élus ne se sont pas oubliés puisque les indemnités ont augmenté en 2024 par rapport à 2023. Vous vous félicitez des résultats 2024 ! mais ce sont les Arnolphiens qui l'ont payé puisque le résultat de 2024 est lié à l'augmentation des impôts locaux et à l'absence d'investissement, notamment de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Ce qui veut dire que votre résultat aura un rattrapage en 2025 de plus d'1 million supérieur à votre résultat de 2024. Que dire des 7,5 millions d'euros dédiés aux

investissements ? C'est un chiffre exorbitant, sachant que votre majorité de 2 millions par an, on multiplie par quatre le budget d'investissement, ou est la logique ? Ou est la vision à long terme ? Ce n'est pas une orientation budgétaire. Les subventions que vous nous avez versées aux conseils municipaux, vous êtes bien obligés d'avouer qu'il n'y a que 11 % versés par rapport à tout ce qui avait été promis. Il n'y a toujours aucun projet de budget participatif impliquant les Arnolphiens. Sur les dépenses d'investissement, si on retire le remboursement de la dette et les amortissements, il ne reste pas grand-chose en 2024. On peut dire que ça a été un bel exercice, en effet l'épargne augmente quand on ne dépense rien, qu'on augmente les impôts locaux et qu'on a une augmentation des dotations, ça facilite les choses et le remboursement de la dette qui est le plus faible depuis une dizaine d'années. Vous dites que vous maintenez pour 2025 le taux des impôts locaux puisqu'en 2024 vous n'avez rien dépensé, vous avez thésaurisé ce que vous avez fait payer aux Arnolphiens. Dans votre présentation, vous vous réjouissez de l'augmentation de la revalorisation des bases des valeurs locatives, c'est une vision des choses. En tant qu'Arnolphien, c'est plutôt un désagrément. C'est notre devoir d'élus d'exiger que vous présentiez un budget raisonnable et sincère, qui respecte l'argent public et répond aux besoins de notre commune. Le pôle scolaire : des études mais suspendu ; le centre-ville : on reprend à peu près la même rédaction que l'an dernier ; le centre technique municipal : la même chose. Vos grandes orientations, c'est pour l'an prochain, c'est tout ce que vous nous aviez promis l'an dernier que vous n'avez pas fait. Comme ça fait des montants importants 7 millions, vous pouvez dire que les projets n'ont jamais été aussi importants. Si jamais on veut les faire, il faudra bien en effet dépenser. Le laboratoire d'analyses, maintenant vous l'annoncez qu'il était prévu dans le projet initial, mais c'est 240 000 € qui vont être à la charge des Arnolphiens. Le déménagement du laboratoire a toujours été dit comme essentiel pour des raisons de normes mais aussi parce qu'il conditionne la venue des paramédicaux qui ont toujours dit que c'était indispensable. Vous nous présentez depuis 3 ans déjà : en 2023 7,4 millions de dépenses d'investissement, 7 millions l'an dernier, 7,8 millions cette année. Si le projet des écoles est suspendu, qu'en est-il du déménagement du Centre technique municipal ? Plus de 2,5 millions, est-ce urgent de le faire ? Dans le contexte actuel, ne feriez-vous pas mieux de vous concentrer sur la qualité de vie des Arnolphiens, d'investir dans les services publics de proximité, dans l'entretien des infrastructures (les voiries, les écoles, voire les panneaux de basket) et le soutien aux associations locales. Vous êtes en préparation des élections municipales et je trouve cela dommageable pour la commune. Vous proposez un budget qui va à l'encontre de ce que la majorité des Arnolphiens attendent.

Mme le Maire Vous donnez des informations qui sont fausses. Si le CTM n'a pas été construit, c'est qu'il y a eu un recours qui nous a retardé de deux ans. La maison médicale qui était prévue n'a pas été faite parce qu'il y avait des anomalies dans le permis de construire, des réseaux n'allaient pas. C'est encore une fois une mauvaise gestion de votre équipe. Ce ROB a été fait sans aucune pensée pour la future campagne électorale. C'est vous qui l'affirmez.

M. BARAUT Vous ne m'avez pas répondu sur le fait que vous n'aviez rien fait depuis 3 ans.

Mme le Maire donne la parole à M. THIBAUD

M. THIBAUD Dans l'objet du financement, il y a l'acquisition de la parcelle au 33 rue du Dr Camescasse. Il me semble qu'il y a une autre maison en vente à côté. J'aimerais savoir si vous allez préempter pour agrandir le pôle Guhermont ? Et à 1 million près combien coûterait le pôle Guhermont s'il était refait comme le document que j'ai lu ?

M. BAGUENIER Le document ne concerne pas que la réfection des bâtiments. Il y a une problématique de mise en conformité, d'évolution des bâtiments par rapport à l'aspect économique, écologique, confort. On a traité dans le projet l'aspect sportif, puisqu'il a toujours été voulu par notre majorité de créer un nouveau gymnase, pour des raisons évidentes de sécurité et pour doubler la capacité d'accueil et de stationnement quand il y aura des compétitions ou des événements spécifiques à certains moments de l'année. On a la volonté de séparer les 2 gymnases, le futur qu'on aimerait intégrer sur le site de Guhermont élargi. Il y a aussi la partie périscolaire et extrascolaire revisitée et son aspect extrêmement coûteux dans la valorisation de l'augmentation de la capacité d'accueil. Si on veut remodeler, repenser cet espace, c'est surtout parce que les contraintes SRU de l'État nous l'imposent. La population va augmenter dans les dizaines d'années

à venir, il faut qu'on puisse s'y préparer, c'est ce qui fait que le bâtiment va changer de dimension. On était parti initialement sur un projet d'un pôle unique, on est revenu sur cette vision, accompagné par des sachants. Il s'avère qu'il vaut mieux 2 sites et que Guhermont est le plus grand des 2. Il est impossible de trouver un emplacement aussi grand sur notre commune. L'enveloppe comprend un achat qu'on a fait il y a 2 ans et un terrain qui appartient à Engie, en discussion pour l'acquisition de celui-ci depuis notre arrivée dont la destination dépendra du plan final du projet. Ces deux fonciers, le 33 rue Camescasse et le foncier ENGIE sont ciblés pour augmenter la surface à traiter. Le centre technique municipal n'est pas un endroit de qualité où nos agents sont reçus dans des conditions normales d'accueil, de travail. C'était l'une des premières choses décidées à notre arrivée pour des raisons de sécurité car on y stocke du carburant contre le grillage du collège. Toutes ces choses vont nous aider, nous aurons la possibilité de faire entre 20 et 25 classes. Ce sera évolutif comme demandé dans l'étude. On a une enveloppe chiffrée tout compris : le scolaire, le périscolaire et le sport, entre 30 et 35 millions d'euros. C'est énorme, on ne peut pas le faire avec les finances de la ville. J'ai vu dernièrement un collège de même dimension dans le département des Yvelines avec comme enveloppe 60/80 millions d'euros, c'est colossal. Un programme qui s'appelait Prior avait ce très grand intérêt pour les communes de prendre en charge jusqu'à 100 % du projet. On a besoin que Prior renaisse de ses cendres, et de la bouche de Monsieur Bédier, ce mécanisme a été gelé en attente d'un retour à meilleure fortune. On a beaucoup parlé et eu des échanges avec l'Éducation Nationale à ce sujet. Quand on fait le comparatif de la création, rénovation/réhabilitation, les deux ne sont pas forcément très éloignées en termes de coût et de délai de mise en œuvre. L'Éducation Nationale a pris l'exemple d'une ville pas très loin de chez nous, ça fait 10 ans que la rénovation a commencé. Nous n'avons pas la volonté de faire ça en 10 ans. On ne peut pas réhabiliter nos bâtiments à l'identique, on réglerait le problème de chauffage et de confort mais quid des nouveaux arrivants. C'est ce qui nous impose le projet que vous avez consulté.

M. THIBAUD C'est ce genre de projet qui serait intéressant à présenter aux Arnolphiens. Il y a certains choix qui devront être faits par rapport aux voitures, aux piétons..., il faut prendre en compte les flux. L'allée qui y mène à l'heure actuelle qui est fermée ne le sera plus et on ressortira de l'autre côté. C'est un changement. C'est un projet qui peut être intéressant. Quand vous aurez avancé un peu, puisque le CTM va bouger, je pense que ça doit être présenté aux Arnolphiens, même si ce n'est pas abouti.

M. BAGUENIER Sur le principe, les choses sont malheureusement mises en stand-by parce qu'on n'a pas de solution. Ça fait partie de quelque chose de très important, de structurant pour la ville qui accueillera les enfants. Ces sujets sont éminemment sensibles, il n'a jamais été question d'autre chose que de faire des réunions publiques pour ce genre de sujet, sauf qu'il est trop tôt.

M. THIBAUD Dans vos projets, vous avez évoqué une commune à 10 ans. Même s'il prend 10 ans, il va falloir que vous le présentiez. Autour, il y a des personnes qui habitent et qui auront peut-être envie de concevoir le projet.

M. BAGUENIER De toute façon, un terrain, moins on le creuse, moins c'est cher, donc il a été question que ce soit un parking ou de la voirie. Je fais la jonction des deux puisqu'on va séparer les flux pour permettre une dépose sécurisée. Il y a aussi le collège qu'il ne faut pas éluder, sur lequel on n'a pas la main. Je surveille ces sujets-là. Il y a des collèges dont la capacité augmente parce que c'est la volonté du département et la nécessité, ce sera le cas ou pas chez nous, en tout cas, le foncier peut s'y prêter. Toutes ces choses-là sont intégrées pour la partie voirie. Il manque l'argent, donc faire une réunion publique en disant on verra plus tard, on ne sait pas quand, n'est pas très vendeur. On lit et entend qu'on ne s'occupe pas du tout de l'avenir. C'est totalement faux. C'est parce qu'on se soucie de l'avenir qu'on a lancé toutes ces études et aujourd'hui on est capable de proposer et de présenter un projet ficelé qui a du sens. Je rejoins ce qu'a dit Mme le Maire, chacun est libre de faire les recours qu'il veut, simplement sur ce projet-là spécifiquement on a perdu 2 ans. Il y a exactement 2 ans de ça, on a fait l'inauguration d'une école dans les Yvelines financée par le projet Prior, c'était possible. Le fait qu'on ait reculé cette échéance de 2 ans, a eu des incidences terribles pour la ville.

M. THIBAUD Ne croyez pas un instant que parce qu'il y a eu un retard de 30 et 35 millions d'euros. Je n'y crois pas. Si vous voulez être réélu, présentez le projet, avec les associations de parents d'élèves qui fonctionnent très bien, déroulez.

M. BAGUENIER On essaie de leur apporter des réponses, des éclairages, on a des échanges avec les écoles, les équipes pédagogiques, les associations de parents d'élèves. On essaie de leur apporter des réponses avec toute la partie mouvante qu'on vient de décrire et qui n'est pas figée ni arrêtée. Les grands principes qu'on a décrits sont légitimes. Je pense qu'il y a du bon sens dans ce projet. Le montant est stratosphérique, mais ça ne peut pas valoir moins cher, c'est un prix de la construction au mètre carré. J'ai appris pendant ces études qu'une classe ne pouvait pas faire en dessous de 55 m². Quand vous en avez 20, vous faites un calcul. Le prix de la construction a baissé depuis la fin du Grand Paris. Les prix qu'on nous a donnés entre 30 et 35 millions sont les prix que ça vaut. J'espère qu'on pourra nous les financer un jour.

M. THIBAUD Je reviens sur votre PRIOR du décalage de 2 ans, mais il y a eu aussi d'autres décalages, comme le champ des pommiers où il y aurait déjà des personnes.

M. BAGUENIER En tout cas les décalages ne sont jamais bons, je suis d'accord avec vous.

M. THIBAUD On n'est pas sur la même échelle de montant, mais c'est la même chose au niveau du décalage.

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Vous faites très peur quand vous comparez le pôle scolaire de Saint-Arnoult à un collège qui accueille des élèves de plusieurs villes. Vous parlez de 25 classes, de 25 à 30 élèves par classe. C'est à dire qu'on va avoir 600 élèves à Saint-Arnoult. À combien d'élèves sommes-nous sur les deux écoles ? Les quatre écoles réunies, on doit être à 400.

Mme le Maire donne la parole à Mme SEYWERT

Mme SEYWERT On est à 495 cette année.

Mme GUIGNARD Sur combien de classes ouvertes ?

Mme SEYWERT 20 classes ouvertes. Sachant qu'on a compté une moyenne de 24 enfants par classe qui était l'orientation de l'Éducation Nationale plutôt que 29/30 comme actuellement.

Mme GUIGNARD Si on suit votre logique, il faut faire le pôle scolaire parce qu'il va y avoir une augmentation d'enfants. Mais on va avoir le même nombre de classes pour le même nombre d'enfants.

M. BAGUENIER Vous oubliez Camescasse et Jeu de Paume. Les projections par rapport aux augmentations de la population, aux obligations et contraintes SRU, ce sont 44 classes à terme.

Mme GUIGNARD Il y a une étude autour de Guhermont ?

M. BAGUENIER Il n'y a pas d'études mais la situation actuelle n'est pas tenable. On peut encore moins envisager d'augmenter cette tension et ce danger avec des enfants. Un agent s'est fait renverser, il n'y a pas eu d'enfant ni de drame, mais il y a quand même eu un accident sérieux. Notre première obligation était de pacifier la zone et de pouvoir sécuriser au maximum les flux. C'est pour ça qu'on a cette volonté de séparer l'arrivée de l'école d'un côté (départementale), c'est pour ça qu'on a acheté le 33 rue Camescasse, cela nous permet de faire une entrée de voirie et une partie de parking. On prend en compte les besoins et les attentes des riverains qui se plaignent très régulièrement des gens qui viennent devant leur portail se garer pour déposer leurs enfants. C'est la situation qui demain nous permettra d'apporter des solutions.

Mme GUIGNARD Les Arnolphiens peuvent très bien comprendre que le projet n'est pas terminé. Mais présentez-leur ce que vous venez de nous dire, ce que vous faites. Vous nous sortez un projet à 35 millions et vous parlez d'un pôle scolaire à Guhermont, les riverains s'affolent. Que le projet sorte d'ici un ou deux ans parce qu'on n'a pas l'argent, les Arnolphiens savent que quelque chose va changer, mais n'y a pas les mêmes informations, que ce soit aux parents d'élèves ou aux

enseignants. On est 3600, un peu plus, d'habitants et 28 au sein du conseil, on n'est pas seul à décider, surtout pour un gros projet comme ça.

Mme le Maire Madame, nous ne sommes pas 3600 mais 6000 habitants. Donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD Parce que le laboratoire demande à être à côté de la maison médicale, la commune va construire un bâtiment à la charge des Arnolphiens puisque vous avez été nullement précis sur les différentes subventions qui pourront nous aider à construire ce bâtiment. Mais comme les dirigeants du laboratoire vous l'ont demandé, vous allez le faire. Tant mieux pour les Arnolphiens et tant pis pour ceux qui payeront par l'intermédiaire de leurs impôts fonciers. Pour le CTM, j'ai cru comprendre qu'on arrive à 2,5 millions. Payer 560 000 € pour une parcelle aussi petite dans un endroit un peu macabre, 2,5 millions, c'est vraiment un gouffre. Maintenant c'est encore plus compliqué pour la ville de Saint-Arnoult de bénéficier des éventuelles subventions. C'est la moindre des choses que les conseillers municipaux soient au courant qu'il y ait un nouveau conseiller communautaire depuis maintenant un an. M. TRONEL, vous avez quitté la commune et vous vous êtes retiré de la liste électorale, donc qui n'avait plus aucune attache avec la commune, que pensez-vous du ROB que vous venez de présenter ? Vous engagez des milliers, voire des millions d'euros à la charge des Arnolphiens sans être présent sur la commune physiquement.

M. TRONEL Bien que je ne sois pas présent sur la commune, je suis tous les jours en visioconférence. On essaye d'apporter les projets dans la commune avec les moyens que l'on peut avoir.

Mme le Maire donne la parole à M. AUBERTIN

M. AUBERTIN Page 16, le budget globalement 7,8 millions, le réalisé 2024 1,3 million, 17 %. Vous trouvez ça normal ? Et l'an dernier, c'était déjà à peu près pareil. Ça fait plusieurs années que vous n'avez pas un budget sincère au niveau investissement. Je voudrais bien qu'au prochain budget on n'ait pas le même genre de tableau l'année prochaine.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à prendre acte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 5211-36,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

VU la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en Commission des Finances du 18 février 2025 et en séance du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de M. Didier TRONEL, rapporteur

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de la Commune pour l'exercice 2025,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

DCM 2025/03 - FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2025 - Régie d'exploitation du Cinéma « Le Cratère ».

Le budget et les budgets annexes de la Commune sont proposés par le Maire et votés par le Conseil Municipal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape préalable réglementaire à l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Conformément au budget communal, le budget annexe du Cinéma doit également faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire.

Ci-joint à la présente, le rapport présentant les orientations proposées dans le cadre de la préparation du Budget 2025 de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère ». Ce rapport a fait l'objet d'un exposé lors de la Commission des Finances du 18 février 2025,

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère ».

Débat/Échanges :

Mme le Maire donne la parole à M. AUBERTIN

M. AUBERTIN Vous dites : Il est à prévoir les travaux d'installation de nez de marche, seront-ils vraiment fait cette année ?

M. BAGUENIER Cela fait bien longtemps qu'on a validé le devis. On a fait appel à plusieurs entreprises qui en ont fait. La première retenue nous a déclaré que finalement elle n'en voulait plus. Quelqu'un nous a proposé de reprendre la suite, mais le matériel n'était pas ce dont on avait besoin, soit 14 cm, il proposait des billes de 7. Donc, on a fait appel à une entreprise spécialisée, qui intervient partout en France, dans tous les cinémas. Ils nous ont dit oui, mais on est toujours en attente, nous espérons quelque chose pour cette année. On les relance avec insistance. On est très conscient que c'est urgent.

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Page 7, vous dites que l'année 2024 a atteint le niveau de recettes 2019, mais la mairie donne pour ajuster 200 000 € supplémentaires puisqu'en 2019 elle donnait 95 000 € alors qu'en 2024 elle donne 115 000. Le cinéma n'est pas revenu à la même position qu'en 2019 puisque pour avoir le même taux de recettes, il faut que la mairie donne plus d'argent. Quelle est la différence entre 2019 et 2024 ? Pour que le cinéma fonctionne, il faut que la commune donne 200 000€, pardon 20 000€.

Mme le Maire Il fallait retrouver le fonctionnement arrêté pendant le Covid, donc il y a eu une perte de recettes.

M. BAGUENIER C'est un problème national. Notre cinéma est attractif. On a la chance de ne pas avoir la concurrence frontale qu'on aura bientôt de la part de Rambouillet. Les usages et l'utilisation du cinéma, malgré la qualité des représentations qu'on essaye de dynamiser, changent, les gens viennent moins. Mais 20 000 € n'est pas quelque chose de démentiel. Tout ne va pas si bien, regardez autour de vous, 20 000 € d'écart c'est plutôt une belle performance parce que pendant le Covid, on n'était à rien du tout. Qu'on soit revenu à ce niveau-là, n'est pas si mal. C'est national, même dans les salles de cinéma géantes, des complexes de cinéma sont touchés par la même tendance.

Mme GUIGNARD Ce n'est pas revenu complètement à la normale en termes de fréquentation par rapport à l'avant Covid.

M. BAGUENIER Non, apparemment ça ne reviendra pas sur les usages et la fréquentation d'avant.

Mme GUIGNARD Sur la mise aux normes PMR, ça fait 2,3,4 ans qu'on que cette année ce sera vraiment fait.

Mme le Maire donne la parole à M. THIBAUD

M. THIBAUD J'aimerais savoir en quoi consiste la mise en place d'une GTB Gestion Technique du Bâtiment ? Est-ce que ce sont des alarmes ?

M. BAGUENIER C'est lié au chauffage. On a mis en place fin 2023 une GTB pour pouvoir optimiser la gestion du chauffage, du froid et du renouvellement de l'air. C'est le seul bâtiment de la ville qui a eu une GTB mise en œuvre.

Mme le Maire donne la parole à Mme VINSOT

Mme VINSOT Le cinéma maintenant communique sa programmation uniquement par son application et plus par les flyers. Est-ce que vous avez la possibilité de nous chiffrer l'économie réalisée par ce nouveau mode de communication de la programmation ?

Mme le Maire donne la parole à M. DESCLOUDS

M. DESCLOUDS On l'a chiffré, je vais vous l'envoyer.

Mme VINSOT Pouvez-vous rappeler depuis quand est-ce passé sur l'application ?

M. DESCLOUDS Un an.

Mme VINSOT On peut comparer sur 2023 par exemple.

M. DESCLOUDS Exactement. Un choix difficile. On communiquait beaucoup dans les autres villes, c'était compliqué. Ça coûtait vraiment très cher. Souvent, on ne retrouvait pas forcément ces flyers dans les boîtes aux lettres.

Mme VINSOT Parce que nous nous posons la question de la pertinence de ce mode de communication, est-ce que ça peut jouer sur la fréquentation ?

M. DESCLOUDS Oui, bien sûr que ça peut jouer, notamment à l'extérieur. Sur Saint-Arnoult, on l'a mis dans l'Éclair. On a un problème de fonctionnement par rapport au moment où on a les programmes mais on arrive à le faire quand même. On est presque tous sur le digital, c'est plus facile. Il faut rajouter un peu de communication numérique, mais qui ne remplace pas 24 000 flyers c'est sûr.

Mme VINSOT Qui fixe la programmation ?

M. DESCLOUDS Ce n'est pas nous, il faudrait le responsable du cinéma pour y répondre, c'est assez compliqué, je pense que c'est fonction de l'audience, et on ne choisit pas les films. On a écrit un article que je vais vous envoyer.

Mme VINSOT Je ne sais pas comment cela fonctionne et je m'interroge sur la fréquentation du cinéma que l'on cherche à augmenter. Ça pourrait être un levier de revoir la programmation.

M. DESCLOUDS On peut saluer la performance, on a des films en même temps que les grandes salles parce qu'on avait une bonne fréquentation. Il faut qu'on garde ça, c'est très important parce qu'évidemment, quand on a des films en avance, ça permet d'avoir plus de monde.

Mme le Maire donne la parole à Mme CHICHEPORTICHE

Mme CHICHEPORTICHE Avant, les flyers avaient une projection à un mois. Le fait d'avoir réduit et d'avoir une programmation hebdomadaire nous donne plus de possibilités d'avoir des films qui sortent dans les grandes salles. Cela rend plus attractif les films qui sont proposés dans notre salle.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à prendre acte.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire en Commission des Finances du 18 février 2025 et en séance du Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de M. Didier TRONEL, rapporteur

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère » pour l'exercice 2025,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

DCM 2025/04 - FINANCES - Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La CLECT s'est réunie le 20 janvier 2025 pour les sujets suivants :

- Approbation de la note de synthèse relative aux « Transcoms » transférées par les Communes d'Ablis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, Gazeran, Longvilliers, Prunay-en-Yvelines, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines et Sainte-Mesme
- Attributions de compensation définitives 2024 et attributions de compensation provisoires 2025.

La Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines n'est pas concernée par ce transfert de voirie et les montants définitifs 2024 et provisoires 2025 restent inchangés (depuis 2022) pour un montant d'attribution annuelle de 1 069 313 €.

La Commune doit approuver le rapport de la CLECT conformément.

Le Conseil Municipal est invité bien vouloir en délibérer.

Débat/Échanges :

Mme le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD On n'a pas le rapport, ce que vous communiquez c'est la délibération de Rambouillet Territoires.

Mme le Maire Il y a le rapport après, derrière la délibération, vous l'avez.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L. 5216-5 ;

VU la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la délibération n° CC2502FI01 du Conseil Communautaire du 03 février 2025 de Rambouillet Territoires, relative à la Présentation du rapport de la CLECT ;

VU le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 20 janvier 2025,

CONSIDÉRANT l'absence de nouveau transfert concernant la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines ;

CONSIDÉRANT, en conséquence, une proposition de maintien de l'attribution à 1 069 313 € en 2024 et 2025 ;

VU la présentation en Commission des Finances du 18 février 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Didier TRONEL, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **18 voix POUR**
- **08 Abstentions :** *M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD*

APPROUVE le rapport de la CLECT du 20 janvier 2025 ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

DCM 2025/05 - BATIMENT - Subvention - DSIL 2025 et Conseil Régional d'Ile de France pour la Construction d'une halle de marché et d'un bâtiment pour la police municipale avenue Grivot

La requalification de l'avenue Grivot est un axe central de la rénovation du centre-ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Pour rappel, ce projet intègre, en partie ouest de l'avenue, la construction de nouveaux logements, dont le chantier devrait débuter avant juin, la présence d'un nouveau local commercial destiné à la restauration, l'aménagement d'une placette à l'angle de la rue Charles de Gaulle, la proposition de 21 places de stationnement. Dans sa partie est, il comprend la création d'une halle de marché ainsi que l'édification d'un bâtiment public destiné à accueillir les services de la police municipale. Enfin, l'avenue en elle-même, in fine sera requalifiée.

Toujours pour rappel, ce projet fait l'objet de nombreux financements croisés, par exemple la subvention reçue par la municipalité de l'État pour aider au financement de l'opération, fonds de concours de la CART, financement régional, qui ont été rappelés dans l'Éclair de janvier 2025. Les études d'architecte pour la Halle et le Local de la police municipale sont également aidées par l'Etat à hauteur de 25 000 €. Il s'agit maintenant de procéder à la demande de subvention relative à l'édification d'une halle de marché sur la parcelle AW228.

Une annexe présente les photomontages projetés des constructions sur la parcelle AW228, dont l'acquisition a été décidée par le Conseil Municipal (DCM 2023-55) et va pouvoir être réalisée en 2025, à la suite de la levée de l'hypothèse archéologique.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour les constructions est détaillé ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles éligibles - Construction d'une police municipale (PM)		
	€HT	€TTC
Travaux de construction	245 000,00 €	294 000,00 €

Aléas	36 750,00 €	
TOTAL	281 750,00 €	338 100,00 €
Dépenses prévisionnelles éligibles - Construction d'une halle de marché (H)		
	€HT	€TTC
Travaux de construction	459 479,00 €	551 374,80 €
Aléas	45 947,90 €	55 137,48 €
TOTAL	505 426,90 €	606 512,28 €
TOTAL (PM + H)	787 176,90 €	944 612,28 €

Recettes prévisionnelles - Opération de construction sur la parcelle AW228 (H+PM)		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	337 176,90 €	42,8%
Proposition financement Région Ile-de-France – soutien à la revitalisation du commerce en milieu rural	150 000,00 €	19,1%
Proposition financement DSIL 2025	300 000,00 €	38,1%
TOTAL	787 176,90 €	100%

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Régional une aide de 150 000 € représentant 29,7% du coût HT de la Halle de marché et 19,1% du coût total des constructions.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès des services de l'Etat l'attribution d'une dotation de 300 000 €, représentant 38,1% des coûts de construction. Sur la base du plan prévisionnel, il est précisé que le reste à charge communal serait dans ce cas de 337 176,90 €, soit 42,8% du coût HT de construction.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

Débat/Échanges :

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD On demande 2 subventions, il devrait y avoir 2 notes de synthèse, une délibération par demande de subvention.

M. BAGUENIER On espère des subventions pour à la fois la région et l'état, mais ça ne préjuge en rien de l'attribution du montant qu'on pourrait avoir si on sollicite le conseil municipal pour pouvoir demander ces subventions.

Mme GUIGNARD Le problème est qu'on doit faire une note de synthèse par demande. Ça ne va pas au même endroit.

M. BAGUENIER Je fais confiance aux services. C'est exactement présenter les choses de façon à ce que ce soit un projet dans sa globalité, les 2 sont complémentaires. Ce que vous dites aurait été possible, le choix a été fait par les services d'en faire qu'une seule.

Mme le Maire donne la parole à M. THIBAUD

M. THIBAUD Quand on prend le total de la construction de la halle du marché, 606 000 €, je me reporte au document où on parle de la phase de réalisation bâimentaire pour la maison médicale 900 000 €, le bâtiment va être fermé. La halle est simplement ouverte, 606 000 € pour ça, alors que la construction de la police municipale est de 338 000 € TTC. Je ne comprends pas.

M. BAGUENIER On s'est adossé à un assistant de maîtrise d'ouvrage. On travaille avec un architecte, on a une enveloppe cadrée au départ, la répartition, comme vous, nous a surpris. Je ne suis pas architecte. Il se trouve que construire un bâtiment était plus coûteux que de faire une halle. En l'occurrence il n'y a pas que la halle, mais aussi le traitement du sol et pas mal de choses qui expliquent ce montant. De montant n'est pas sorti de nulle part évidemment. De prime abord, j'aurais pensé que c'était le contraire.

M. THIBAUD Sinon vous faites simplement une dalle de béton et vous mettez des barnums. Quand on regarde les coûts, on peut demander à des entreprises Arnolphiennes qui sont peut-être moins cher.

M. BAGUENIER Il se trouve qu'on travaille avec un architecte qui ne va pas réaliser les travaux. On va ensuite lancer les marchés. On est avec un assistant de maîtrise d'ouvrage à qui on donne un cahier des charges, qui traite l'environnement. Les ABF nous imposent des orientations qui nous sont conseillées de suivre par rapport aux matériaux...c'est ce qui explique ce montant. Mme le Maire et moi-même pensions comme vous avant d'étudier le dossier et de vous proposer ce tarif-là.

M. THIBAUD Si vous n'avez pas les subventions, vous le faites quand même ou pas ?

M. BAGUENIER Ça explique aussi beaucoup de choses sur les 17 % dont on parlait, il y a des choses qu'on ne réalise pas quand on n'a pas les subventions, ce ne serait pas sérieux. La requalification du Centre-Ville, on ne peut pas ne pas le faire, c'est évident. La demande de subvention est faite pour améliorer les choses. On a des subventions très importantes déjà acquises, écrites dans la note de synthèse, que l'on traîne depuis 2016. Une partie de l'argent qu'on va dépenser est une très belle enveloppe allouée que l'État avait confiée à l'équipe du précédent mandat. C'est important malgré tout de pouvoir dépenser l'argent qui est destiné à ces dépenses. Sinon on les perdrait. On les a déjà fait proroger 2 fois et on nous a demandé de les dépenser dans leur intégralité avant le 31 décembre 2025. D'où ma réponse, même si on n'a pas ces subventions, on fera des dépenses, pour ne pas perdre beaucoup plus d'argent.

Mme le Maire donne la parole à Mme VINSOT

Mme VINSOT Sur le document que vous nous avez fourni, nous avons des photos avec des perspectives différentes. Dommage que nous n'ayons pas eu de plan de masse, de plan cadastral avec des dimensions pour bien comprendre ce projet, mettre en relation le montant annoncé pour les travaux et ce qu'on voit en photo. Cela porte à confusion. C'est quelque chose qui est gigantesque, mais connaissant la parcelle, c'est incohérent. C'eût été bien d'avoir plus d'éléments et pas uniquement des photos d'architecte. Peut-être pourriez-vous nous les transmettre ?

M. BAGUENIER On ne les a pas parce que le travail n'est pas terminé.

Mme VINSOT Vous avez bien des éléments quand même ?

M. BAGUENIER Vous avez ceux qu'on nous a transmis.

Mme VINSOT Vous n'avez que ça ?

M. BAGUENIER Je ne peux pas vous donner de métré, de plan, parce qu'aujourd'hui, à l'état d'avancement du projet, nous n'avons pas déposé de permis. Je n'ai pas d'éléments plus précis.

Mme VINSOT Comment l'architecte a pu travailler et vous faire une proposition comme celle-ci et un devis comme celui que vous nous annoncez ? C'est quand même assez incroyable.

M. BAGUENIER Les images que vous avez sont celles publiées il y a déjà 18 mois dans L'Éclair, que l'architecte avait dessinées. Pour les raisons que je viens de vous expliquer, notamment aux vues des ABF, nos demandes ont été modifiées, ils sont en cours de travail. On vous a mis pour mémoire les images de l'époque qui ne correspondent pas au travail actuel de l'architecte dans le détail. Une fois qu'on les aura, on pourra vous les transmettre.

Mme VINSOT Vous allez me dire que vous avez acheté la parcelle 179 000 € sans connaître son métré ?

M. BAGUENIER Vous faites une confusion. La parcelle n'est pas le seul espace que nous allons occuper dans ce projet. On va requalifier le trottoir, les places de stationnement, beaucoup de choses. Donc il ne faut pas limiter l'emprise du projet à la seule parcelle que vous connaissez.

Mme VINSOT Non, mais ça donne déjà une idée. Mais vous n'avez aucune idée des dimensions de la largeur du trottoir.

M. BAGUENIER Non, parce que ce ne sont pas des choses encore arrêtées. On a un problème d'altimétrie, de réaménagement de la voirie...ce n'est pas un sujet simple.

Mme VINSOT Je me pose la question de comment on peut faire une estimation de l'ordre de 600 000 € ?

M. BAGUENIER C'est le problème de l'architecte.

Mme VINSOT Demandez-lui alors.

M. BAGUENIER On demande des subventions. On vous explique qu'on lui a donné notre cahier des charges. Il travaille pour nous faire un chiffrage qui correspondra au dépôt du permis qu'on va déposer. Ces images ne sont pas la retranscription de ce travail du moment, c'est une image d'illustration. Si vous voulez des détails sur le chiffrage que représente ce montant avec les dimensions précises, on vous les transmettra. Aujourd'hui, je ne les ai pas, ça n'est pas l'objet de la délibération de ce soir, elle vous explique les montants finaux qui sont ceux projetés pour lesquels on demande des subventions. Ce n'est pas du tout une présentation du projet.

Mme VINSOT Mais on ne sait pas comment ont été calculés ces montants. Je pense qu'il aurait été plus correct pour tous les élus, aussi bien de la majorité et de l'opposition, de connaître ces éléments avant de voter.

M. BAGUENIER On vote une demande de subvention, ce sont des montants ronds qui sont plutôt des plafonds 150 000 et 300 000.

Mme VINSOT J'attends avec impatience que vous me fournissiez les documents demandés.

Mme le Maire donne la parole à M. THIBAUD

M. THIBAUD Est-ce que la police municipale aura un parking particulier ? Pourriez-vous nous expliquer ce que sont les aléas de construction.

M. BAGUENIER Les aléas liés à la construction sont des questionnements. On les a prévus parce qu'on a un montant qu'on aimerait de 245 000 € par exemple, si on prend la version optimisée pour la construction du bâtiment de la police municipale. Les aléas de la construction encore possibles peuvent nous porter la dépense à 290 000 €. On a voulu être le plus réaliste possible. Le pourcentage de la subvention sera d'autant plus important si les montants sont ceux de plancher. Par rapport aux places de stationnement, il est prévu que la police municipale puisse stationner de façon privilégiée, comme on le voit devant un commissariat ou une gendarmerie. J'imagine que 2 ou 3 places seront balisées.

Mme le Maire donne la parole à M. GUIGNARD

M. GUIGNARD Quand vous faites une demande de subvention, pour que la subvention soit accordée, vous devez communiquer à différents organismes un dossier complet. Pourquoi on ne l'a pas ?

M. BAGUENIER Je l'ai déjà dit, le montant est déjà fixé.

Mme GUIGNARD Vous fixez sans savoir que le dossier soit complet.

M. BAGUENIER Je ne suis pas architecte

M. GUIGNARD Mais vous êtes l'adjoint à l'urbanisme et vous êtes le rapporteur de la délibération. Vous présentez une délibération sans chiffres.

M. BAGUENIER Aujourd'hui, on demande des subventions.

M. GUIGNARD Chaque fois, on fait une demande de subvention mais il n'y a jamais de suite derrière. Vous demandez de l'argent, mais sans avoir d'éléments vis à vis du conseil municipal. On a autant le droit que vous de connaître les dossiers et de savoir pourquoi on vote. Vous avez une équipe, des gens qui vont voter "pour" sans qu'on ait quelque chose, juste deux trois photos, je ne suis pas d'accord avec ça.

M. BAGUENIER J'espère qu'ils voteront pour la demande de subvention qui financera une partie du projet.

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Le projet n'est pas terminé, mais on demande de l'argent. Je voterai contre cette note de synthèse, non pas parce que je vote contre les subventions mais parce que le projet on l'attend toujours. Pas de commission d'urbanisme, pas de réunion publique non plus, tout ce qu'on a le droit sur l'avenue Grivot, c'est 3 panneaux qui sont là depuis trois ans, dans la rue à côté du parc Arsonneau. On demande aux Arnolphiens de dépenser 600 000 € alors qu'il n'y a pas de projet. Je trouve ça juste inacceptable. En plus sur un terrain qu'on a payé deux fois trop cher, comme l'avis des domaines qui nous a dit au téléphone "vous vous êtes faits complètement arnaqués sur le terrain". Vous dites que vous gérez les finances de la commune, mais vous demandez aux conseillers et aux Arnolphiens de dépenser de l'argent sur un projet qui repose sur un château de sable.

Mme le Maire donne la parole à M. AUBERTIN

M. AUBERTIN 600 000 €, ça m'a paru exorbitant. Quand on regarde la maison pour la police municipale, je ne suis pas un spécialiste, mais il y a quand même des fenêtres, des murs, des étages et un toit. Quand on regarde le bâtiment, qu'est-ce qu'on voit ? Quelques poteaux, une structure charpente en bois, un toit et les pieds fixés par des trucs en alu, quelque chose de grand, une super dalle. Mais quand même 600 000 €, je pense qu'il va falloir revoir la copie, tout le monde est d'accord sur le chiffre exorbitant pour le service attendu.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 1111- 9 et suivants et L. 2334-42 et R. 2334-39,

VU les pièces annexées à la présente délibération,

CONSIDÉRANT le programme Petites Villes de Demain, approuvé par convention du 16 juin 2023, et notamment son action n° 5.1 « Assurer la bonne intégration des programmes immobiliers matures - Acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation d'un équipement public et d'une halle couverte »,

VU la présentation en Commission des Finances du 18 février 2025,

ENTENDU l'exposé de M. BAGUENIER, rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **18 voix POUR**
- **08 voix CONTRE** : M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD

APPROUVE le projet de construction d'une halle de marché et d'un local de police municipale

ADOpte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'inscrire les montants correspondants au budget,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la participation de l'État au titre de l'Investissement Local 2025, pour un montant prévisionnel de 300 000 €,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter la participation du Conseil Régional au titre du Fonds d'aide à la revitalisation commerciale des communes en milieu rural, pour un montant de 150 000 €,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

DCM 202/06 - ENVIRONNEMENT - Subvention - Budget participatif écologique et solidaire du Conseil régional - Création d'un sentier pédagogique d'interprétation au Parc de l'Aleu

En parachèvement de la rénovation du Parc de l'Aleu, la municipalité souhaite créer un sentier pédagogique d'interprétation sur le pourtour du parc. Ce sentier sera composé d'une dizaine de tables d'information. Conçues et posées en interne, l'acquisition de ces tables, ainsi que de supports indiquant le nom des essences d'arbres est éligible au budget participatif écologique et solidaire du Conseil Régional.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses prévisionnelles – Sentier d'interprétation		
	€HT	€TTC
Mobilier urbain	3 385,40 €	4 062,48 €
TOTAL	3 385,40 €	4 062,48 €

Recettes prévisionnelles - Sentier d'interprétation		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	1 385,40 €	40,9 %
Proposition financement Région Ile-de-France Budget participatif	2 000 €	59,1 %
TOTAL	3 385,40 €	100%

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

Débat/Échanges :

Mme le Maire donne la parole à Mme GUIGNARD

Mme GUIGNARD Pour visualiser le projet, c'est un peu ce qu'avait fait un précédent mandat il y a à peu près dix ans.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN D'après les documents que j'ai eus car ils ont disparu, si vous en avez je suis preneuse, il y avait une douzaine d'arbres qui avaient été ciblés, c'est tout ce que j'ai. Dans ce projet, c'est une étudiante qui va se charger du parcours pédagogique. Je fais venir des personnes, ornithologues, arachnologues, botanistes, écologistes pour avoir une idée de ce qu'on a dans le parc de l'Aleu. Sur ces données, la demoiselle pourra créer un sentier pédagogique et en même temps on va cibler quelques arbres pour les présenter. Avec le service communication, on pourra faire des QR codes.

Mme GUIGNARD 4 000 € pour quelque chose qui existait déjà.

Mme le Maire donne la parole à M. THIBAUD

M. THIBAUD Est-ce que dans le mobilier urbain sont compris les bancs ?

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Non, pour cette note de synthèse, le mobilier urbain représente des petits panneaux pour les essences et des plus gros, une dizaine pour le sentier pédagogique.

M. THIBAUD La question est de savoir si vous allez y installer des bancs.

Mme LACHAUX LUCIEN-BRUN Là n'est pas le sujet. Je signale que des bancs ont déjà été installés, on pourra sans doute en remettre d'autres. Des tables de pique-nique ont déjà été installées, il y a 2 ou 3 ans.

Les questions étant terminées à ce sujet, **Mme le Maire** demande à passer au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le règlement d'intervention du budget participatif écologique et solidaire de la Région Ile-de-France,

CONSIDÉRANT l'intérêt du projet, d'un point de vue de la nature et de la biodiversité en ville, de la valorisation des espaces publics,

ENTENDU l'exposé de Mme LACHAUX-LUCIEN-BRUN, rapporteur,

VU la présentation en Commission des Finances du 18 février 2025,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, par :

- **18 voix POUR**
- **08 voix CONTRE :** *M. Paul THIBAUD ; M. Jean-Louis BARAUT ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; Sylvain GUIGNARD*

Mme GUIGNARD on ne dépense pas encore de l'argent pour des choses qui existent déjà.

APPROUVE le projet de création d'un sentier pédagogique d'interprétation tel que décrit ci-dessus,

APPROUVE la participation de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines en tant que candidat au budget participatif écologique régional et de soumettre au vote des franciliens le projet du sentier d'interprétation, en vue de solliciter une subvention de 2 000 € pour le projet.

ADOpte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et d'inscrire les montants correspondants au budget,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé,

Madame le Maire a levé la séance à 23h54

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 04 MARS 2025
EN SEANCE DU 24 JUIN 2025**

Ci-dessous les demandes de correction, de modification et/ou le(s) complément(s) d'informations validés par Mme le Maire en séance du 24/06/2025 :

Nom de l'intervenant	N° de page	Demande de correction, de modification ou d'information complémentaire

Les demandes de correction et/ou de modification validées par Mme le Maire en séance sont reportées en jaune dans le procès-verbal si nécessaire.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17/06/2025, s’est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique le 24/06/2025, sous la présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD (arrivé à 20h54) ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Stéphanie VINSOT ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (8) :

Mme Chantal WENDLINGER a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY ;
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT ;
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Clémence CHICHEPORTICHE ;
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER ;
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT ;
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS ;
Mme Véronique ERAPA a donné pouvoir à Mme Stéphanie VINSOT ;
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD ;

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

M. Jean-Louis BARAUT ; M. Joseph DEROFF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vote à main levée par :

- **18 voix POUR**
- **03 ABSTENTION(S) :** *M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ;*
- **05 Ne participent pas au vote :** *M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPA ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Brigitte POINCELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ;*

Approuve, à la majorité, le procès-verbal du 04 mars 2025.

Le Secrétaire de séance,



Laure JOUFFROY

Le Maire,



Joëlle JEGAT